

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 9 – Culture

Fonctionnement

Chapitre 933 – Culture, sports, loisirs

Sous-section 31 – Culture

Programme HP312-005 – « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »

Action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans les domaines des arts »

L'action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans les domaines des arts » est abondée de 2,253M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

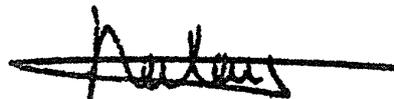
Exposé des motifs :

Toujours dans l'attente de la publication de l'audit sur les organismes associés annoncé depuis un an et sur une présentation précise des conséquences des baisses financières auxquels ils sont confrontés, le groupe Front de gauche souhaite que les enveloppes budgétaires des organismes associés, en particulier dans le milieu culturel, soient rétablis à hauteur du budget 2015.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons réabonder cette ligne au regard de la somme inscrite au BP 2015, ainsi déclinée :

- . L'ARCADI : +0,8M€
- . Le Festival d'Île-de-France : +1,067M€
- . L'ARIAM : +0,386M€

Le delta entre le BP 2015 et celui de cette année étant de 2,253M€, il est donc proposé d'abonder cette ligne d'autant et ce tant qu'aucun plan d'internalisation des missions des Organismes associés n'a été présenté à l'assemblée plénière.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 9 – Culture
Fonctionnement
Chapitre 933 – Culture, sports, loisirs
Sous-section 31 – Culture
Programme HP312-008 – « Aide au livre et à la lecture »
Action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans les domaines du livre et de la lecture »

L'action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans les domaines du livre et de la lecture » est abondée de 0,259M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

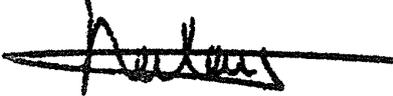
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Toujours dans l'attente de la publication de l'audit sur les organismes associés annoncé depuis un an et sur une présentation précise des conséquences des baisses financières auxquels ils sont confrontés, le groupe Front de gauche souhaite que les enveloppes budgétaires des organismes associés dans le milieu culturel soient rétablies à hauteur du budget 2015.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons réabonder la dotation du MOTIF au regard de la somme inscrite au BP 2015, à savoir +0,259M€.

Cette subvention nous semble d'autant plus importante que les politiques en faveur de la lecture doivent, à nos yeux, avant tout passer par la sensibilisation des publics à l'écrit et au livre.


Céline MALAISÉ